



## LA FRANCE ET LA TUNISIE SIGNENT UN ACCORD DE COOPÉRATION DANS LE DOMAINE DE LA CYBERSÉCURITÉ

*L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI), autorité nationale de cybersécurité et de cyberdéfense, et son homologue tunisien, l'Agence Nationale de Sécurité Informatique (ANSI), ont signé un accord de coopération dans le domaine de la sécurité des systèmes d'information le 15 novembre 2017 en Tunisie.*

Désireux de nouer des relations fortes entre partenaires, les agences ont conclu cet accord pour renforcer le partage d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques.



Ce partenariat a été signé par le directeur général de l'ANSSI, M. Guillaume Poupard, représenté par Cyril Cuvillier, sous-directeur adjoint, et par le directeur général de l'ANSI, M. Mohamed Naoufel FRIKHA. Il s'inscrit dans un cadre plus global de développement des capacités de l'espace francophone et de renforcement des liens entre les deux pays.

### UNE DÉMARCHÉ COLLECTIVE POUR ÉLEVER LE NIVEAU GÉNÉRAL DE CYBERSÉCURITÉ

Face à des enjeux en évolution constante, les moyens engagés par la France sont soutenus par une stratégie de coopération internationale volontariste. L'ANSSI développe donc des échanges à l'international et sur tous les continents pour démultiplier les capacités de réponse à la hauteur du défi collectif de la sécurité du numérique.

Cette démarche vertueuse, qui engage la France et ses partenaires, prévoit le partage de connaissances sur les techniques de pointe et la menace, les réponses opérationnelles adaptées, ainsi que le soutien au développement des capacités défensives de nos partenaires.